



PRÉFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 12 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Risques miniers sur le bassin de Decazeville-Aubin Le comité de suivi s'est réuni lundi 5 novembre 2018.

Le comité, chargé de suivre les risques miniers sur le bassin de Decazeville-Aubin, présidé par le sous-préfet de Villefranche de Rouergue, s'est réuni ce lundi 5 novembre en sous-préfecture.

Avec un budget annuel d'environ 350 000 euros, le « *département prévention et sécurité minière* » (DPSM) du « *bureau de recherches géologiques et minières* » (BRGM) a maintenu, en 2017/2018, des moyens importants pour la surveillance et la prévention des risques associés aux phénomènes, qui résultent des anciennes activités minières ¹.

Le bilan 2017/2018 de la surveillance des réservoirs miniers, aquifères, dépôts miniers et de cendres et cavités est notamment marqué par :

- l'absence de dysfonctionnement des installations de pompage destinées à prévenir plusieurs quartiers de Decazeville du risque d'inondation par remontée de nappe,
- la bonne régulation des réservoirs miniers par les émergences minières, garante de l'absence de désordre (inondation ou mouvements de terrain),
- la stabilité des dépôts miniers,
- des zones d'échauffement des terrils sans évolution tant de leur température que de leur extension,
- une faible présence dans le sous-sol de gaz de mine capté et diffusé dans l'atmosphère au niveau de 3 ouvrages sécurisés dans des secteurs où ils sont plus importants.

En 2019, sont prévus pour un renforcement de la prévention et dans le cadre de la gestion des risques miniers résiduels, pour un budget d'environ 800 000 euros :

- des investissements dans les moyens de surveillance avec la mise en place d'équipements d'acquisition de données automatisés,
- des travaux de mise en sécurité d'un fontis affectant une chaussée (La Gouzinie à Aubin) et de l'ancien puits minier Sainte-Geneviève (Murat-Bas à Auzits),
- des investigations par sondages sur 5 secteurs urbanisés d'Aubin, Cransac, Decazeville et Firmi pour la définition d'éventuels travaux de mise en sécurité de 17 bâtiments.

Par ailleurs, sur sept cas de désordres qui ont été signalés depuis octobre 2017, six ne sont pas d'origine minière², l'origine restant à confirmer après investigations complémentaires pour le 7^e cas.

Conformément aux engagements pris lors de l'approbation du PPRM³, toutes les sollicitations étayées, transmises pour une vérification des aléas retenus dans le PPRM, ont été analysées par GEODERIS (expert public pour les risques après mines). Pour 6 cas sur 15, les aléas seront modifiés localement.

La représentante de l'association des communes minières de France (ACOM France) a souligné la qualité des échanges. Les élus du bassin ont salué le travail de terrain du DPSM et la bonne concertation avec les services de l'État.

¹ Mouvements de terrain, émanation de gaz de mine, échauffement, inondation.

² Si l'origine minière d'un désordre est avérée après expertise, la réparation du dommage est prise en charge par l'État en cas de défaillance ou disparition du responsable.

³ Plan de prévention des risques miniers.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*

